**ARRETE FIXANT le nombre d'emplois offerts au détachement dans un CADRE D’EMPLOIS de niveau supérieur ou de catégorie supérieure au titre de l'année … aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93 ;

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Considérant que la commune *(ou autres structures)* de … dispose au sein de ses effectifs des fonctionnaires en situation de handicap.

Considérant qu’il est permis de faire accéder des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d’emplois supérieur par la voie dérogatoire de détachement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année …, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au*(x)* cadre*(s)* d’emplois de …, selon les modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, est fixé à ...

**Article 2 :**

L’avis d'appel à candidature et la fiche de poste *(ou les avis et les fiches de postes)* sera*(ont)* publié*(s)* sur … *(soit publié sur le site internet de l'autorité territoriale, soit diffusé, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante)*.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur, …)* est chargé de l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise Préfet, au Comptable de la collectivité, au Président du Centre de Gestion.

Publié *(ou affiché)* le … Fait à …, le …

**Le Maire** *(ou le Président)*